

La Vie Gêtoise

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA COMMUNE DES GETS

N° 3 - Mai 1972



Année



ECOLE PUBLIQUE DU CHEF-LIEU
Directrice : Monique BAUD.

Scolaire



ECOLE PUBLIQUE DU CHEF-LIEU
Directrice : Paulette PASQUIER.



1971-1972

(Royal Photo)

ECOLE DES PERRIÈRES
Institutrice : Michelle PERNOLLET.

GÊTOISES, GÊTOIS,



(Photo Mairie des Gets)

L'année 1971 a été une année d'élections municipales.

Nous avons la chance de vivre en régime démocratique, et régulièrement nous avons la possibilité de désigner par notre vote les personnes de notre choix, chargées de gérer nos affaires communes.

Les élus ne sont pas toujours ceux que nous aurions souhaités, mais ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ils formeront la municipalité jusqu'en 1977.

Quatre jeunes sont entrés dans le conseil municipal. Ils se sont de suite mis au travail et après quelques réunions, ils se sont intégrés à l'équipe.

Avec eux, et avec tous les membres des commissions municipales, nous poursuivrons notre tâche commencée il y a une douzaine d'années.

Douze années !

Que de chemin parcouru depuis !

Les recettes ordinaires de la commune qui étaient de 254.317 F 76 en 1959, seront de 3.187.390 F 76 en 1972.

Ces chiffres à eux seuls suffisent à démontrer que l'expansion de notre commune est importante et constante.

Cette expansion s'est répercutée sur chacun de nous, sur chacune de nos familles. Les affaires vont bien ; tout le monde est à l'aise.

Mais est-ce suffisant ? L'argent, la bonne situation, les bonnes affaires suffisent-ils à rendre l'homme heureux ?

C'est Emmanuel MOUNIER qui disait « Nous ne voulons pas un monde heureux, mais nous voulons un monde humain ».

Nos ancêtres n'étaient pas riches ils ne possédaient aucun bien de consommation, mais ils prenaient le temps de vivre, de se parler, de se rencontrer, de penser. C'étaient des sages.

Cette sagesse, nous l'avons perdue. Pris dans le tourbillon des affaires, nous ne voyons plus autour de nous ; nous ne nous demandons même plus où nous allons et nous risquons fort de passer à côté du bonheur sans le voir.

C'est pourquoi la municipalité veut s'efforcer, à côté de la rentabilité et de l'efficacité, de promouvoir, d'aider, d'encourager toutes les initiatives tendant à multiplier les occasions de rencontre entre tous les habitants (sociétés sportives, centres culturels, échanges divers, etc.).

Nous aurons ainsi recréé une communauté bien vivante, équilibrée où l'être humain ne sera pas écrasé, diminué, par l'excès de bien-être, mais au contraire, saura canaliser et dompter ce bien-être pour se libérer et s'élever.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉLU EN MARS 1972

« De la discussion jaillit
la lumière. »



- BASTARD Gabriel
né le 25 mars 1932.
- BAUD Georges
né le 10 septembre
1942.
- COPPEL Albert
né le 7 octobre 1943.
- COPPEL Jean-Léon
né le 16 août 1923
- COPPEL Jean-Louis
né le 16 juin 1925
- DELAVAY André
né le 12 mars 1934
- DUCRETTET Bernard
né le 16 mars 1932
- DUCRETTET Jean
né le 20 janvier 1921
- HERITIER Alfred
né le 31 août 1913
- HOMINAL Jean-Pierre
né le 7 avril 1929
- MONNET Alphonse
né le 24 mai 1922
- MUGNIER Joseph
né le 2 mai 1925
- PERNOLLET Régis
né le 12 mai 1948

« L'adversité. c'est
la meule sur laquelle
s'aiguise le courage. »

(Photo Lemonnier, Les Gets)

LES COMMISSIONS MUNICIPALES...

Le Code Municipal prévoit la possibilité d'instituer des « Commissions Municipales ».

Ces commissions sont indispensables pour élargir le champ de réflexions et des études qui doivent précéder l'action. Elles permettent également de répartir les tâches entre les conseillers, car si le maire est président de droit de chaque commission, dans les faits il délègue ses pouvoirs à un conseiller.

Les commissions sont municipales et extra-municipales ; c'est-à-dire que des personnes ne faisant pas partie de la municipalité peuvent être membres d'une commission.

Elles peuvent être permanentes, telles, par exemple, la commission de voirie et la commission de l'urbanisme, ou occasionnelles parce qu'elles ne répondent qu'à un objet précis et limité dans le temps.

Les commissions étant spécialisées, le but de leurs réunions est d'étudier les problèmes de leur ressort et de rechercher des solutions conformes à l'intérêt général.

Le rapport qui conclut leurs travaux est ensuite présenté au conseil municipal.

Voici la liste des différentes commissions et des délégués aux divers syndicats. Le premier nom étant le nom du président de chaque commission.

VOIRIE RURALE :

Jean DUCRETTET, Gabriel BASTARD, André DELAVAY, Régis PERNOLLET, Robert PERNOLLET, André COPPEL, Philippe COPPEL, Léon ANTHONIOZ, Alfred HERITIER.

VOIRIE URBAINE :

Jean Léon COPPEL, Alfred HERITIER, Jean Pierre HOMINAL, Georges BAUD, Alfred MUGNIER, Denis BOUCHET, Georges RIOM, Pierre BERGOEND, André COPPEL.

BATIMENTS :

Bernard DUCRETTET, Alfred HERITIER, André DELAVAY, Georges BAUD, Daniel CONTAT, Maurice BERGOEND, Jean ANTHONIOZ, Alfred ANTHONIOZ.

EAU - ELECTRICITE :

Jean Louis COPPEL, Joseph MUGNIER, Bernard DUCRETTET, Jean Pierre HOMINAL, Joseph COPPEL, André COPPEL, François ANTHONIOZ, Arsène BLANC.

BUDGET ET FINANCES :

Albert COPPEL, Bernard DUCRETTET, Jean Louis COPPEL, Joseph MUGNIER, René FOUCHARD, Joseph BLANC (Les Bruyères), Gilbert GALLAY, Michel VACHER, Joseph DELAVAY.

PATENTES ET IMPOTS :

Jean Pierre HOMINAL, Albert COPPEL, Régis PERNOLLET, Alfred HERITIER, Jean BAUD, Jean BERTHET, André PERNOLLET, Alain GALLAY, Hubert MUGNIER, Jean DELAVAY, François Alphonse ANTHONIOZ, Désiré BLANC, Georges RIOM, Marc BAUD, François PERNOLLET, Charles SERVETTAZ, Jean GALLAY, Albert DUCRET, Joseph ANTHONIOZ-ROSSIAUX, Bernard PARIZOT, Pierre MUTILLOD, Jean GRANGE.

URBANISME :

Joseph MUGNIER, Alfred HERITIER, Bernard DUCRETTET, Georges BAUD, André DELAVAY, Jean Léon COPPEL, Jean Louis COPPEL, Joseph André ANTHONIOZ, Jean Paul BAUD, Henri VILLARD, Guy BAUD, Gilbert GALLAY, Joseph BLANC, Marie Thérèse BERGOEND, Monique DELAVAY.

ENVIRONNEMENT (Commission de l'Office du Tourisme) :

Jean Pierre HOMINAL, Albert COPPEL, Gabriel BASTARD.

TELESKIS ET PISTES COMMUNAUVA :

Régis PERNOLLET, André DELAVAY, Jean Louis COPPEL, Albert COPPEL, Maxime COTTIN, Joseph BLANC (Les Bruyères), Bernard DUCRETTET, Joseph BAUD, Guy BERGOEND, Jean BAUD.

PROBLEMES POSES PAR LES PISTES :

Alphonse MONNET, Gabriel BASTARD, Joseph MUGNIER, Jean DUCRETTET, André DELAVAY, Georges BAUD, Alfred MUGNIER, Joseph PERNOLLET, Désiré BLANC, Jean GALLAY, Jean Claude DUCRETTET, Jacqueline ANTHONIOZ-ROSSIAUX.



La commission de voirie est une des commissions les plus importantes...



...avec la commission des téléskis.
(Photos Mairie des Gets)

AGRICULTURE - FORETS - CADASTRE :

Gabriel BASTARD, Jean DUCRETTET, Régis PERNOLLET, Albert COPPEL, Robert PERNOLLET, François PERNOLLET, Jean François BERGOEND, Emile ANTHONIOZ, Eugène DELAVAY.

ECOLE - JEUNESSE - SPORTS - CULTURE :

Georges BAUD, Albert COPPEL, Régis PERNOLLET, André DELAVAY, Joseph MUGNIER, Pierre VERMONT, Pierre MUTILLOD, Michelle BLANC, Louise ANTHONIOZ, Jean Claude LETESSIER, Monique BAUD, Denis BOUCHET.

MATERIEL - VEHICULES :

Alfred HERITIER, Jean Louis COPPEL, Jean Pierre HOMINAL, Bernard DUCRETTET, André COPPEL, Arsène BLANC, Maxime COTTIN, François DUCRETTET.

DENEIGEMENT :

Alfred HERITIER, André DELAVAY, Jean Louis COPPEL.

BUREAU D'AIDE SOCIALE :

Jean Léon COPPEL, André DELAVAY, Gabriel BASTARD, Georges BAUD.

Syndicat Intercommunal de Transport des élèves du C.E.G. de SAINT-JEAN-D'AULPUS :

Jean Louis COPPEL, Jean DUCRETTET.

Syndicat Intercommunal des Chemins TANINGES - SAMOENS :

Alphonse MONNET, André DELAVAY.

Syndicat Départemental d'Electricité :

Jean Louis COPPEL.

Commission Cantonale d'Aide Sociale :

Jean Louis COPPEL.

Révision des listes électorales :

Gabriel BASTARD.

« L'intelligence c'est la pensée qui se détourne des choses inférieures pour élever l'âme vers ce qui est supérieur. »
PLANTON (270 avant J.C.)

FORETS ET

PAR M. COURTIN, ingénieur O.N.F. à Bonneville

Que vous soyez skieur ou que vous ne le soyez pas, il vous est donné presque chaque jour (le brouillard est un accident aux Gets) de pouvoir admirer l'horizon : les grandes chaînes au loin ; plus près, les pentes accueillantes du Val des Gets.

L'équilibre en est frappant. Les masses sombres de la forêt d'épicéas habillent, dans les pentes les plus raides ou les terrains les plus ingrats, un terroir de prés et de pâturages que ponctuent les établissements humains. Paysage millénaire, paysage logique ; patrimoine de grand prix.

Paysage en évolution aussi : vous devinez la forêt naissante dans les pâturages aujourd'hui délaissés. Ailleurs, des tranchées catégoriques montrent assez que la forêt a dû céder aux exigences du progrès. La lutte de toujours entre les divers modes d'occupation du sol continue mais un équilibre demeure, la forêt y conserve une place de choix.

DONNÉES SUR LA FORÊT COMMUNALE.

La commune des Gets est une commune forestière par ses 375 ha de forêt riche, disséminés certes mais en massifs le plus souvent supérieurs à 30 ha (Les Placettes, Brun et Chéry, Les Communaux Dessous, La Joux d'Avaz, Les Prés Turchets, L'Argentière).

L'altitude moyenne et le climat, la qualité du sol, l'exposition Nord dominante concourent à donner un bois de très bonne qualité, demandé et bien payé par les acheteurs (moyenne des ventes 1967 à 1971 : 101 F le mètre cube. Pointe 1970 : 156 F le mètre cube à La Jaccoudaz).

Pour une forêt issue, comme les autres forêts du Chablais, des abus de jouissance du XIX^e siècle et de l'Administration Sarde, elle est relativement équilibrée quoique déficitaire en classes jeunes et moyennes. C'est pourquoi la décision de soumettre au Régime Forestier (voir annexe I), en 1953, 65 ha de terrains communaux en nature de jeune boisement est une mesure sage, prometteuse pour l'avenir. Plus tard, d'au-



Au siècle dernier, une dizaine de scieries existaient dans notre commune. Elles étaient installées au bord des torrents et elles fonctionnaient au printemps (à la fonte des neiges) ainsi qu'en périodes de pluies. Il en existe encore deux à l'heure actuelle et elles fonctionnent... à l'électricité. Notre photo : la scierie du Creux du Château vers 1920.

(Photo Archives)

tres terrains communaux, inemployés par le pâturage ou par le ski, pourraient, si la commune le désirait, venir agrandir encore la forêt soumise (Joux d'Avaz, Porrières, etc.).

LES DISPOSITIONS DE L'AMENAGEMENT.

L'aménagement (voir annexe II) a été révisé en 1968. Il contient les dispositions suivantes :

— Pendant une durée de 24 ans, de 1965 à 1988, les prélèvements annuels seront, en moyenne, de 1.850 m³. Cette « possibilité » est inférieure à la production de la forêt chiffrée à 2.000 m³ environ mais très supérieure aux prélèvements passés : 1.211 m³/an de 1947 à 1964. La forêt des Gets s'enrichira donc légèrement pendant cette période (si des catastrophes — auxquelles la forêt des Gets ne semble pas sujette — ne viennent pas brutalement augmenter le prélèvement d'une année).

— Les revenus correspondants ont été prévus de 100.000 francs/an environ (76.000 F/an de 1947 à 1964). En fait, la qualité des coupes marquées ces dernières années et la conjoncture haute des cours du bois ont entraîné un dépassement très marqué des prévisions :

	1967	1968	1969	1970	1971	Total et moyen.
Volume vendu	1.091	2.160	1.725	1.767	1.946	8.705
Prix total ..	94.000	185.000	145.600	245.000	209.000	878.600
Prix unitaire .	86	86	84	138	107	101

On peut considérer que les ressources forestières sont loin d'être négligeables pour la commune des Gets.

— Travaux : Consciente de l'avantage d'être une commune forestière et désireuse de le rester, soucieuse de ne pas léser les générations à venir par une gestion irresponsable, la commune a accepté de financer les travaux d'entretien et d'amélioration de la forêt par un prélèvement de 7 % sur le produit des ventes. Ceci a représenté 12.000 F/an depuis 1968 qui ont été utilisés à concurrence de :

- 2.500 F à 3.000 F pour l'entretien des limites et de la voirie ;
- 8.000 F à 10.000 F pour l'entretien des peuplements sous la forme de dégagements de semis naturels, débroussailllements préparatoires à la plantation, plantations.

Les plantations ont été concentrées dans les zones dévastées (Placettes, parcelle 10) ou touchées par des coupes brutales (Brun et Chéry, parcelle 17 ; Prés Turchets, parcelles 23 - 33 - 34).

Il a été planté 10.000 épicéas en 1968,
7.000 en 1969,
3.000 en 1970,
3.000 en 1971.

On voit que le montant du « crédit forêt » permet d'assurer, progressivement, la pérennité de la forêt, sans pour autant sacrifier le nécessaire entretien du domaine.

LA GESTION FORESTIERE.

Elle est déjà, et essentiellement, contenue dans l'aménagement. Coupes et travaux sont la raison d'être du forestier : ce sont les coupes et les travaux qui le définissent d'abord. Mais le forestier ne s'en tient pas là. Point sylviculteur exclusivement, déchargé de la surveillance traditionnelle qui l'occupait fort (le délit aujourd'hui « ne paie plus »), il entend participer activement à tout ce qui touche, de près ou de moins près, à la forêt soumise.

FORESTIERS



M. Edouard CONTAT, garde-forestier depuis plus de vingt ans dans notre commune, vient de prendre sa retraite. Il est remplacé par M. MICHOU. (Photo Mairie des Gets)

Outre les actes d'une stricte gestion forestière (pouvant comporter des travaux d'équipement des massifs — ouverture d'une piste de débardage à Bruns et Chéry en 1971, par exemple), il s'intéresse donc à des projets d'intérêt mixte, touristique notamment. Il pourra être chargé des études, de la rédaction des projets, de la constitution des dossiers et des demandes de financement, de la direction des travaux.

C'est ainsi que deux avant-projets ont été étudiés par l'Office National des Forêts sur la commune des Gets : la route de Lassare au col d'Encrenaz, celle du Mont Caly au col d'Encrenaz. Problèmes techniques et juridiques ont fait remettre les projets à plus tard.

C'est aussi la réalisation du balisage d'un réseau de sentiers qui demande encore à être précisé et complété.

Enfin, les forestiers de l'Office National des Forêts se sentent des responsabilités dans la défense des Sites et de l'environnement en général. Ils sont souvent consultés pour les projets de déboisements et d'équipements sportifs. Ils demandent à être consultés toujours davantage ; ils peuvent avoir leur mot à dire...

Ferons-nous une allusion malicieuse aux publicités voyantes et aux déplorable dépôts d'ordures en forêt... Empressons-nous d'ajouter que la commune des Gets est fort consciente de ses devoirs dans ce domaine et dans son Domaine.

CONCLUSIONS.

Chargé de cultiver la forêt, partageant avec le propriétaire la responsabilité de livrer aux générations futures un domaine forestier productif, le forestier s'efforce aussi de vivre avec son temps. Il participe à tous les projets et à toutes les réalisations qui touchent à la forêt. Il favorise ceux qui l'enrichissent, au plein sens du terme, et servent, autant qu'on en puisse juger, l'intérêt général ; il met en garde contre ceux qui la dégradent et nuisent à l'environnement, dont elle est, aux Gets comme dans bien d'autres communes de montagne, un élément majeur.

ANNEXES.

1) Régime forestier : C'est l'ensemble des règles auxquelles sont soumises, en application du Code Forestier, les forêts de l'Etat et des collectivités publiques ; en particulier l'aménagement, établi et mis en œuvre dans l'intérêt du propriétaire (Etat, département, commune) par un service spécialisé, les Eaux et Forêts, aujourd'hui Office National des Forêts.

2) Aménagement : Document qui fixe, pour une durée déterminée, les coupes et les travaux à réaliser dans une forêt donnée. Un aménagement comporte une rétrospective historique qui peut éclairer tel ou tel aspect actuel de la forêt, des données chiffrées dont l'inventaire des arbres par parcelle, le calcul de la production, etc. Enfin, il fixe les règles d'intervention (coupes et travaux) et leurs incidences financières.

L'aménagement est établi et appliqué par le service forestier (Office National des Forêts), après agrément par la commune propriétaire.

UN PEU D'HISTOIRE ANCIENNE ET RECENTE.

C'est en 1291 que, dans une ordonnance de Philippe le Bel, apparaissent les « Maîtres des Eaux et Forêts » chargés de la gestion du domaine forestier royal.

Leurs attributions et règles d'intervention se préciseront au cours des siècles jusqu'à l'ordonnance de Colbert de 1669 qui fonde, aujourd'hui encore, notre législation. Après les perturbations de la période révolutionnaire, la loi de 1801 crée véritablement l'organisation forestière française qui s'appliquera aux départements de Savoie dès le rattachement en 1860. Les Eaux et Forêts vont conserver leur nom jusqu'à la réforme de 1964 qui, tout en assurant la continuité et le développement des tâches, fait éclater les cadres anciens.

Depuis cette date, la gestion forestière et l'équipement des forêts soumises, la restauration des terrains en montagne sont confiés à l'Office National des Forêts, organisme à caractère industriel et commercial, tandis que l'organisation de la pêche et de la chasse est dévolue au ministère de l'agriculture (à l'un des services que regroupe la D.D.A. au niveau du département) qui, par ailleurs, est chargé de la tutelle de l'Office National des Forêts.

Un échelon régional a été interposé dans l'organisation pyramidale des deux services (ministère de l'agriculture aussi bien que O.N.F.) censé répondre à l'organisation en grandes régions économiques.



L'exploitation du bois occupe de nombreux bûcherons. La tronçonneuse a remplacé de nos jours le « passe ».

(Photo Mairie des Gets)

L'histoire de notre commune

PASSAGE DES LUZERNOIS AUX GETS

C'étaient des sectaires : ils avaient une religion à eux ; on les appelait, pour ce motif, religionnaires.

Chassés en 1684 des vallées italiennes de Saint-Martin, de Luzerne et d'Angrove, ils s'étaient réfugiés, pour la plupart, sur la rive droite du lac de Genève, principalement dans le canton de Vaud. De là le nom historique de Luzernois ou Vaudois qui leur a été donné.

Mais ils cherchèrent bientôt à rentrer dans leur pays. Une première bande, débarquée près de Nernier, dans la nuit du 26 au 27 août 1689, avait gagné le col de Saxel, et, par Bogève, Saint-Jeoire, Sallanches, le col du Bonhomme, la Tarentaise et le petit Mont-Cenis, avait réussi à rejoindre ses foyers.

Un mois plus tard, le 21 septembre, une deuxième bande, composée en partie de réfugiés français, tenta de la suivre. Au nombre d'environ 2.000, ils s'embarquent au Plan sous Corseaux, traversent le lac sur 42 bateaux, abordent au Locon entre Saint-Gingolph et Meillerie, gravissent le plateau de Thollon, forcent le col de Creuza malgré François de Blonay, qui les attaque à la tête de 500 hommes, incendient le hameau de Trossy et ravagent de fond en comble l'église de Bernex. De Bernex, ils continuent leur marche par Chevênoz, Vacheresse, Bonnevaux et Le Biot, pillant les églises et jetant la terreur sur leur passage.

L'abbaye d'Aulps eut son tour le lendemain et le village fut mis à contribution. Le 26 septembre 1689, vers quatre heures du soir, ils arrivent aux Gets, établissent leur camp tout près des moulins du seigneur de Bénévix. Des habitants de Morzine ayant eu avis de leur passage se rendirent sur la montagne d'Esserton pour les voir et les entendre sans être inquiétés. D'autre part, le comte de Bernex, informé que la troupe des Luzernois se dirigeait sur Les Gets, forma immédiatement, à Taninges, une compagnie de milice et donna au lieutenant Perrier l'ordre de partir avec 25 hommes pour reconnaître la position des ennemis. Pendant ce temps, les Luzernois entrent dans les maisons et les greniers, enfoncent les portes de l'église, brisent celles des chapelles. La nuit venue,

Rd Bergeret, curé de la paroisse, descendit à l'église, suivi de son neveu, qui lui servait alors de valet. Il alluma une chandelle avec une pierre de fusil pour visiter son église ravagée. Soudain, on tire sur lui : il essuie trois coups de mousquet. Il s'enfuit avec son domestique dans la maison Anthoiz en dessus du village.

Le lendemain, les Luzernois continuent le pillage jusque vers les cinq heures ; et ils décampent en désordre faisant un vacarme épouvantable.

M. le curé, le châtelain Anthoiz et le curial Ducretet s'empresèrent d'aller constater les dégâts. Toutes les portes cassées, les statues des saints tronquées et renversées, les vitres brisées, les tableaux déchirés et la sacristie pillée. On avait pris les ornements, le confallon et une croix en argent. Deux coffres de sapin, à trois serrures chacun, se trouvaient alors dans le chœur de l'église. On y déposait les papiers de la commune, tels que les titres, comptes, quittances de trésorerie. Différents particuliers, notamment le châtelain, y tenaient aussi les leurs. Les serrures sont enlevées, les coffres ouverts et l'un d'eux entièrement mis en pièces. La plupart des papiers, tant de la commune que des particuliers, et les plus importants, sont enlevés, déchirés et dispersés par l'église, le cimetière et les chemins du voisinage. Il y en avait dans la boue, dans l'eau et au bord du petit ruisseau qui passe devant l'église. On a recueilli çà et là des fragments ; un billet en latin concernant les intérêts de la commune a été retrouvé derrière un confessionnal ; quelques papiers, enfin, plus ou moins endommagés, avaient été abandonnés soit dans l'un des coffres, soit dans le camp.

Ces faits sont consignés dans une sommaire-apprise officielle du 19 septembre 1965, faite à la demande de MM. Anthoiz François et Grevaz Joannes, syndics de la paroisse des Gets.

Le lieutenant Perrier Pierre, fils de François, de Taninges, envoyé en exploration, a vu, des hauteurs qui se trouvent en dessus de la chapelle de Meudon, à droite, les Luzernois se rassembler et décamper ; il est venu jusqu'au village pour suivre leurs mouvements, a constaté de ses propres yeux

leurs actes de vandalisme et en a donné connaissance d'abord à son chef, le comte de Bernex, et plus tard aux juges qui l'ont interrogé.

M. Fabien, fils de feu Pierre Garin, laboureur, de Morzine, âgé de 46 ans ;

M. Claude fils de feu Gaspard Dillion, maître tailleur d'habit bourgeois, de Taninges, âgé de 21 ans ;

M. Noël, fils de feu François Taberlet, marchand, de Morzine, âgé de 28 ans ;

M. Jacques Amed, fils de feu Nicolas Garin, laboureur, de Morzine, âgé de 30 ans ;

M. Joseph, fils de feu Aymon Avril, maître cordonnier, de Taninges, âgé de 28 ans ;

M. Bernard, fils de feu Nicolas Desavaguin, laboureur, de Menthon, âgé de 33 ans, neveu de Rd Bergeret, curé des Gets ;

Témoins produits, assignés, jurés, ouïs et examinés, ont attesté, devant la commission d'enquête, les faits que nous venons de relater au sujet des religionnaires Luzernois.

Rd Blaise Pinget, qui succéda à M. Bergeret en 1692, déclare qu'il en a entendu maintes fois le récit de la bouche de ses paroissiens.

En ce temps, dit un témoin cité, c'était l'habitude qu'on tenait les archives à l'église comme dans un lieu d'asile. Quant aux particuliers, ils n'y portaient leurs papiers que pour les mettre en sûreté. Mais tout a été dévalué sans aucun respect du lieu saint.

Les Luzernois se disposaient à descendre dans la vallée du Giffre quand ils apprirent que des forces considérables les y attendaient. Ils rebroussent chemin et reviennent à Saint-Jean d'Aulps. Là ils tuent un jeune moine, nommé Joseph Colloud qui s'était, à leur approche, caché sous le pont du ruisseau de Clénant, et déchargent ensuite leur rage sur l'abbaye, commettant tous les sacrilèges imaginables jusqu'à couvrir d'ordures le marchepied des autels, détruisant ces autels avec les images, foulant aux pieds les reliques ou les jetant dans le feu. Ils essaient même d'ouvrir le tombeau de saint Guérin, à coups de marteaux ; mais, dit la légende, Dieu sema l'épouvante parmi ces impies : un des profanateurs ayant reçu un soufflet d'une main invisible, et la cloche de l'abbaye ayant d'elle-même sonné sept coups, les Luzernois, saisis d'une terreur panique, vidèrent précipitamment les lieux sans avoir mis le feu au monastère, comme ils y étaient résolus.

Emmenant avec eux douze prisonniers et quatre vingts chevaux chargés de butin, ils traversèrent le Biot, Armoys, couchèrent entre Thonon et Les Allinges et gagnèrent le territoire de la ville de Genève, qui leur ouvrit ses portes.

Quelques historiens, entre autres M. l'abbé Gonthier, ont raconté « La rentrée des Vaudois » ; mais aucun n'a parlé de leurs funestes exploits aux Gets.

F.F. CONSEIL,
Revue Paroissiale des Gets.
Août 1914.

←
Les Gets en 1920. (Photo archives)



LES PRÊTRES PENDANT LA RÉVOLUTION

Le 8 février 1793, les commissaires de la Convention décrétèrent, en Savoie, la Constitution civile du clergé. Le 17, elle était publiée dans le district de Cluses.

D'après cette Constitution, il y avait obligation pour tous les prêtres employés au service du culte de prêter serment au gouvernement révolutionnaire, et ce, sans explication ni préambule, dans le délai de huit jours. Le refus du serment comportait la peine immédiate du bannissement et de la déportation.

Les prêtres des Gets n'hésitèrent pas ; ils prirent le chemin de l'exil. Révérend Bouvier, curé de la paroisse, partit le 28 février ; et son vicaire, M. l'abbé Michoud, le 16 avril.

On dressa, pour le service du fisc, une liste officielle des émigrés. En la publiant, le directoire du département invitait les municipalités et les comités de surveillance à transmettre aux directoires de districts tous les renseignements qu'ils pourraient posséder concernant les émigrés non compris dans la liste, ou sortis du territoire après sa formation.

La municipalité des Gets, assemblée à la salle ordinaire de ses séances, répondit aussitôt : « Après une vérification faite de tous les individus de la commune, il n'y a aucun parfait émigré, sauf les citoyens Anthonioz Antoine-Marie, notaire et secrétaire greffier ; Bouvier Etienne, curé ; Michoud Maurice, vicaire, et Coppel Charles, ci-devant curé de Brison. Le 1er ventôse, an II ».

En réalité, il y eut d'autres émigrés. Des fils de famille avaient émigré pour échapper au service des armées. Mais le Conseil, ne voulant pas les compromettre, justifia leur absence en ces termes : « Ils sont dans le territoire de la République ; les uns aux granges de jardin, plusieurs à service, d'autres exerçant leur métier de piqueurs de chanvre ».

Agissant dans l'intérêt de ses administrés, la municipalité répondit encore dans une autre circonstance : « Pour ceux qui ont émigré à la suite des Piémontais, nous ne pouvons pas savoir lesquels par rapport qu'une partie nous est parvenue avoir resté à la bataille et les autres soupçonnés de même d'y avoir resté. Le 9 novembre 1793 ».

Révérend Bouvier s'était rendu en Valais. Il le déclare lui-même dans une note du 1er juillet 1803 :

« Avant ma déportation arrivée au mois de février 1793, je remis au Conseil tous les registres que j'avais entre les mains. Après mon retour du Valais, je reçus le registre mortuaire d'un

particulier. Il y a un acte effacé, j'ignore si on a commis d'autres ratures ».

Au mois d'août, une armée sarde venue par le Valais, les gorges de Trient et Chamonix, avait envahi le Faucigny et porté ses postes avancés jusqu'à Vougy et au pont de Marignier.

Révérend Bouvier et son vicaire en profitèrent pour revenir dans la paroisse où il furent accueillis avec enthousiasme. Malheureusement, l'armée sarde, très inférieure en nombre, fut bientôt vaincue et repoussée en Piémont. Les prêtres durent reprendre la route de l'étranger. Une délibération du Conseil l'atteste ainsi : « Nous soussignés, officiers municipaux de la commune, certifications que les nommés Etienne Bouvier et Maurice Michoud sont entrés dans notre commune à la suite des Piémontais et en sont sortis en même temps ».

On recherchait aussi les objets ayant appartenu aux prêtres émigrés. Un ordre de l'administration de Cluses du 30 frimaire « enjoint au citoyen François Ducrètet de remettre dans trois jours l'horloge et appartenances du ci-devant curé de la commune ».

Cité à la barre du Conseil le 23 décembre, M. Ducrètet répond :

« Qu'effectivement, il se trouve nanti de l'horloge, mais que l'ayant achetée, de M. le curé à la fin de janvier, avant son exportation, pour le prix de neuf écus neufs, il ne se croit pas obligé de la rendre ». Le conseil en réfèra à Cluses.

Déjà, on avait dressé l'inventaire des biens des émigrés Anthonioz Antoine-Marie, Coppel Charles et Nicolas frères, du village de L'Ecuez, prêtres déportés. Invités à mettre ces biens sous séquestre, le Conseil toujours à la recherche d'un expédient, déclara qu'il ne pouvait le faire « parce que les biens étaient indivis entre les héritiers Anthonioz ; et que, d'autre part, il n'était pas muni de mappes et cadastres dont Anthonioz, notaire et secrétaire, était nanti avant son émigration. 21 octobre 1793 ».

On le voit, la municipalité faisait son possible pour sauver les personnes et leurs biens des atteintes de la Révolution.

Le directoire de Cluses prit alors des mesures rigoureuses ; il édicta que : « Les municipalités en arrière de don-

ner les notes des émigrés de la manière prescrite par les dernières circulaires sont requises de les transmettre dans les 24 heures sous peine de brigade, et celles qui par malice ou négligence ne l'auront pas donnée exacte, seront regardées comme suspectes et punies comme telles. Il en sera de même pour ce qui regarde les déportés. Le 2 ventôse, an II ».

En outre : « il est défendu sous peine de 5 ans de fers de s'entretenir agréablement, des Piémontais et des prêtres, c'est-à-dire de tenir des conversations qui puissent faire croire à leur retour. Arrêté du 3 nivose, an II ».

Malgré toutes ces décisions, Révérend Bouvier et son vicaire passent et repassent la frontière. Très souvent ils sont aux Gets. Quand ils ne peuvent venir à leurs paroissiens, ceux-ci vont à eux. A preuve cet acte : « L'an 1794 et le 19 mai, après dispense des bans, François, fils de Pierre Noble et de feu Guérine Ramel de la paroisse des Gets ; et Claudine Française, fille de feu Claude Jay, de Samoëns, ont reçu la bénédiction nuptiale à Trois-Torrents, en Valais, par moi, leur curé, en présence de mon vicaire Michoud et de M. le curé de Trois-Torrents ».

Révérend Bouvier est mort, le 25 août 1810, âgé de 74 ans. « Confesseur de la foi, dit son acte de décès, n'ayant point voulu abandonner son troupeau pendant la Révolution, malgré les menaces et les souffrances qu'on lui a fait essuyer, s'étant entièrement dévoué au salut de son peuple ».

F.F. CONSEIL,
Revue Paroissiale
des Gets.
Février 1916.

Ce chalet aurait abrité des prêtres réfractaires pendant la Révolution. Il est situé au pied du Chéry, sur La Côte d'Arbroz, au lieudit La Verniaz.

(Photo Mairie des Gets)



« Le superflu des pays riches doit servir aux pays pauvres. »
PAUL VI.

POURQUOI UNE ASSOCIATION...

par *M. André LAURAIN, président de l'Association*



Vieux chalet d'alpage.



Ancienne ferme.

Dans un certain nombre de stations de montagne propices aux séjours de vacances d'été et d'hiver telles que MEGEVE, MORZINE, CHATEL, VARS, CHAMROUSSE, VILLARS-DE-LANS, LES GETS, un grand nombre de résidences secondaires se sont construites, qui contribuent à donner au pays un regain important d'activité économique. Les propriétaires sont généralement des citadins, souvent chargés de famille, qui séduits par le charme du site, ont décidé d'en faire le quartier général des vacances familiales.

Il y a maintenant aux GETS plus de 450 chalets ou appartements privés, regroupant une population de 2.000 à 2.500 résidents. C'est un chiffre important si on le compare au potentiel d'hébergement des hôteliers : 2.500 lits et aux appartements, maisons ou chalets loués en garni (15 à 1.600 lits environ).

Les résidents temporaires viennent, en plein accord d'ailleurs avec les autorités communales, de for-

mer sous l'appellation « les résidents (1) gêtois », une association. Elle groupe déjà 150 membres et les statuts ont été déposés à la sous-préfecture de Bonneville. Le bureau a été élu le 7 août au cours de l'assemblée constitutive.

Cette association a bien l'intention de fonctionner « au grand jour » et il est normal que tous les lecteurs de la vie gêtoise soient tenus informés aussi bien de sa raison d'être que de ses objectifs.

Et d'abord que recherche le résident ? Si son choix s'est porté sur la région, c'est avant tout qu'il aime la montagne, la vue, le soleil, le grand air, le silence et l'ambiance accueillante d'une population industrielle et organisée ; il ne cherche pas à transposer sa vie citadine dans sa résidence, il veut seulement un confort adapté au pays et au climat.

Il lui faut en outre des distractions saines et actives ; et ceci surtout pour les enfants de tous âges qui trouvent entre Noël et Pâques un épanouissement dans les sports d'hiver mais manquent pendant l'été de distractions de groupe.

En cela les résidents temporaires ne sont pas, dirons-nous, fondamentalement différents des résidents d'origine, à cette différence près que leurs périodes de travail et de loisirs se trouvent complètement décalées, une catégorie travaillant surtout pendant que l'autre se repose.

Les uns et les autres sont intéressés au développement économique harmonieux de la station.

Entendons par là que le pays en s'enrichissant donne plus de valeur à ce que possèdent ses diverses catégories d'habitants et met à leur disposition des moyens de plus en plus adaptés à leurs besoins de tous ordres. Certains de ces

moyens : les équipements culturels, sportifs, sociaux et d'intérêt commun, sont susceptibles de servir alternativement à la population permanente et aux habitants temporaires si bien que les frais d'amortissement s'en trouvent allégés.

La croissance économique a cependant ses limites ; le développement ne doit pas aboutir à dénaturer les modes de vie du pays. Tous s'accordent à penser qu'une exploitation trop industrielle de la montagne retirerait à la région son environnement et son cachet d'origine. Une telle progression subite et sans harmonie changerait le style de vie, déformerait les paysages, étoufferait par des constructions à la Sarcelles, la petite propriété, qu'elle soit agricole, commerciale, hôtelière ou d'agrément ; dans ce cas, en effet, ne nous y trompons pas, les bulldozers des gros promoteurs non seulement chasseraient les propriétaires de résidences secondaires mais aussi transformeraient les domiciliés d'origine en salariés.

Les résidents récemment installés aux Gets dans leur grande majorité n'ont pas eu pour but de réaliser un placement avantageux en caressant des espoirs de revente ou en tirant un rapport quelconque d'une location occulte.

Leur objectif essentiel, est de fuir la ville bruyante, fatigante et malsaine pour s'attacher par contraste au site de montagne qui les a séduits. Même si certains n'occupent leur résidence que pendant trois semaines par an, la plupart d'entre eux ont le désir d'en profiter davantage.

Outre les trois ou quatre périodes de vacances : Noël, février, Pâques, les grandes vacances pendant lesquelles sinon le chef de famille du moins femme, enfants ou petits-enfants viennent se reposer ou se distraire, l'accroisse-

...DES RÉSIDENTS PROPRIÉTAIRES DE CHALETS ET D'APPARTEMENTS AUX GETS ? (1)

ment inéluctable des temps de loisirs, l'amélioration des moyens de transports doivent permettre dans un avenir plus ou moins rapproché de plus fréquents et de plus longs séjours de week-end. Si bien qu'en fin de compte certains propriétaires, en comprenant des séjours effectués par la famille ou par des amis, peuvent parvenir à utiliser les résidences 90 à 100 jours par an, c'est-à-dire que celle-ci se trouve finalement occupée pendant une durée équivalente à la durée annuelle moyenne de la saison touristique.

Avec l'allongement de la durée moyenne de vie et la diminution probable de l'âge de la retraite, les résidents retraités disposés à rester au moins 4 à 5 mois par an deviendront de plus en plus nombreux.

On comprend dès lors que les résidents souhaitent participer à la vie de la cité, être informés d'autant plus qu'ils apportent à la station des subsides importants non seulement par l'impôt mais aussi par les fournitures et prestations diverses destinées à leur installation, leur entretien, leurs distractions. Il est facile d'en faire une évaluation sommaire si chacun additionne par résidence ses dépenses de consommation et celle de construction ou d'acquisition en tenant compte d'un certain nombre de facteurs de bon sens.

Par leur seule présence, ils créent en outre un pôle d'attraction important pour le pays ; ils ont conscience donc d'être au même titre que les habitants domiciliés, les hôteliers, les loueurs en garni, un stimulant non négligeable à l'économie du pays. Ils ne demandent d'ailleurs qu'à apporter leur contribution mais aussi juste et équitable que possible.

Les résidents gètois ont d'autres motifs de resserrer leurs liens. Ils veulent d'abord mieux se connaître

entre eux et entre leurs enfants, une vie sociale propre à de plus fréquents séjours.

Ils souhaitent en dépit d'activités bien différentes et des loisirs décalés établir des contacts plus resserrés avec les Gètois d'origine.

A certains égards, l'association entend faire office de mutuelle en mettant en commun des informations, des conseils, des expériences, des services, peut-être aussi une certaine forme d'accueil interne.

L'association remercie le maire et le conseil municipal qui ont encouragé sa création d'avoir largement compris ces divers points de vue.

Ce besoin de communauté n'est pas particulier aux résidents gètois. Des structures analogues d'association existent déjà dans une dizaine de stations de montagne comme celles citées au début de cet article.

Chacun semble avoir néanmoins son style, ses problèmes, ses difficultés.

Nous ne mésestimons pas les obstacles que nous rencontrerons dans la poursuite des buts que nous nous sommes assignés. Nous tenterons de donner à l'association des Gets un caractère aussi utile et aussi exemplaire que possible, pour qu'elle apporte au développement de la cité une contribution efficace.

Voici la composition du comité de l'Association :

Président :

- M. A. LAURAIN, chalet Mira Ceti, route de La Villaz.

Vice-président :

- M. P. FREMINET, Le Coutry, route de La Villaz,



Chalet neuf.



Chalet et immeuble.

Le tout représente environ 450 logements pouvant accueillir plus de 2.500 personnes.

(Photos Mairie des Gets)

Membres :

- M. E. BACKMANN, chalet Simplet, Les Clos,
- Mme P. GUERARD, Plan Ferraz,
- M.M. CHODEZ, Le Plein Soleil,
- M. J. FOURMENT, ferme de Moudon,
- M. P. JAN, Le Chavannet, route des Chavannes,
- M. G. MARECHAL, résidence Le By,
- M. H. PERROUD, La Marmaille, La Turche,
- M. G. VAUDAUX, Clair-Martin, Les Putays.

(1) Le mot du président a été pris ici dans son sens juridique par opposé au « domicilié » qui est un habitant permanent du pays.



Le Repas

Comme chaque année, la municipalité a offert un repas aux personnes âgées.

Ce fut pour tous un jour de fête, dans une bonne ambiance.

Et comme le temps était beau, on en profita pour faire un tour de télésiège et admirer le Mont-Blanc du sommet du Ranfoilly.



des Anciens

« PARTAGE TON PAIN,
IL DIMINUE,
PARTAGE TON TOIT,
IL NE DIMINUE PAS,
PARTAGE TA JOIE,
ELLE AUGMENTE. »



(Royal Photos)



« De mes jours passagers que m'importe le nombre ? Je touche l'infini, je vois l'éternité. »

V. HUGO.



MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE 1971

NAISSANCES

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE : néant.

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- MICHAUD Christelle Denise Françoise, née le 3 janvier à Saint-Julien-en-Genevois, fille de Jacques et de RICHARD Annick, chef-lieu.
- DUCRET Frédérique Brigitte, née le 12 janvier à Annemasse, fille d'Albert et de BLANC Marie-Claude, La Croisette.
- THOMAS Ophélie Marie Estelle, née le 10 mars à Thonon, fille de Richard et de DEDIEU Irène, Les Clos.
- PUGIN-BRON Christelle, née le 17 mars à Bonneville, fille de Paul et de BOURGEOIS Martine chef-lieu.
- ANTHONIOZ Patricia, née le 24 mars à Cluses, fille de François et de MAZZA Elisabeth, Le Soli.
- GRANGE Catherine Nicole, née le 30 mars à Bonneville, fille de Robert et de MONNET Nicole, Le Pique-Nique.
- COULAUD Xavier, né le 23 avril à Bonneville, fils de Michel et de BERTRAND Henriette, Maison Familiale Eure-et-Savoie.
- MUGNIER Philippe Maurice, né le 12 mai à Thonon, fils d'Alfred et de MUFFAT Madeleine, Hôtel Bellevue.
- MARION Bertrand, né le 19 juin à Bonneville, fils de Léon et de COPPEL Agnès, chef-lieu.
- BERGOEND Nadia, née le 15 juillet à Cluses, fille de Maurice et de AUBE Annie, le Griffon, Les Chavannes.
- COPPEL Arnaud Henri Pierre, né le 21 juillet à Cluses, fils de Daniel et de TISSOT Marie José, Les Clos.
- BAUD Karen, née le 17 août à Thonon, fille de Georges et de MARTIN Annette, Le Marly.
- COPPEL Florence Raymonde, née le 14 septembre à Bonneville, fille de Raymond et de VESIN Christiane, L'Edelweiss.
- GALLAY Annabel Marie, née le 26 octobre à Saint-Julien-en-Genevois, fille d'Alain et de MENOUD Danièle, Le Choucas.
- DELAVAY Samuel Jean Hugues, né le 31 octobre à Thonon, fils de Roger et de BOSSE Aline, chef-lieu.
- ANTHONIOZ Claudine, née le 4 décembre à Bonneville, fille de Marcel et de MUGNIER Marcelle, Les Rhodos.
- ROSSET Mathilde Thérèse Marie, née le 19 décembre à Annemasse, fille de Félix et de BLANC Brigitte Marie, chalet Marjorie.

MARIAGES

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE :

- Le 5 février : THOMAS Richard Louis Philippe, chef de rang restauration, fils de Thomas Marguerite, domicilié aux Gets, Les Clos, et DEDIEU Irène Jacqueline Marie, sans profession, fille de Marcel et de Mounous Henriette, domiciliée aux Gets, Les Clos.
- Le 24 avril : HERITIER Noël Louis Marie, représentant, fils de François et de Grevas Marthe Joséphine, domicilié à Taninges, Flérier, et GALLAY Josiane Alice, psychologue, fille de Jean et de Pernellet Denise, domiciliée aux Gets, route de La Turche.
- Le 26 juin : ROSSET Félix Jean, carreleur mosaïste, fils de Félix et de Premat Jeanne, domicilié à Morzine, Les Udrezans, et BLANC Brigitte Marie, commerçante, fille de Désiré et de Sermonet Yvonne, domiciliée aux Gets, chef-lieu.
- Le 30 août : LHUILLIER Daniel Félix Antoine, ingénieur, fils de Félix et de Blumenthal Marie, résidant aux Gets, et LEMOINE Ghislaine Lucia, agent de publicité, fille d'Augustin et de Blampain Lucia, résidant aux Gets.
- Le 9 octobre : LALLIARD Patrick Louis Ajax, industriel, fils d'Henri et de Lalliard Marthe, domicilié à Saint-Pierre-en-Faucigny, Thuet, et BERTHET Monique, monitrice de ski, fille de Jean et de Dumont Yolande, domiciliée aux Gets.
- Le 12 octobre : TRIPODI Bruno, maçon, fils de Francesco et de Scaramuzzino Annunziata, domicilié aux Gets, et MAIGNAN Josiane Thérèse, employée de maison, fille de Bertrand et de Charpentier Simone, domiciliée aux Gets.

Le 20 novembre : FAVRE-VICTOIRE Armand Jérôme, chauffeur, fils de Lucien et de Voisin Sophie, domicilié à La Chapelle d'Abondance, Le Riz, et COPPEL Georgette Marthe Alice, saisonnière, fille d'Adrien et de Ramel Anna, domiciliée aux Gets, Les Pesses.

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- A Saint-Sigismond-sur-Cluses, le 15 mai : MANIGLIER Georges Paul, cultivateur, domicilié à Taninges, Sous Marcellly, et DUCRETTET Nelly Marie Eugénie, employée d'hôtel, fille de Bernard et de Anthonioz-Rossiaux Jeanne, domiciliée aux Gets, Gibannaz.
- A Faverges-de-la-Tour, le 26 juin : COPPEL Michel Marie, analyste-programmeur, fils de Joseph et de Coppel Alice, domicilié aux Gets, Les Puthays, et GUILLAUD Françoise Louise Joséphine, psychologue, domiciliée à Faverges-de-la-Tour (Isère).

DECES

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE :

- BAUD Marie Henriette, fille de Jean Louis et de Bergoend Marie, épouse COPPEL Pierre Marius, décédée le 13 février, 72 ans.
- SERMONET François Michel, fils de Michel et de Blanc Joséphine, veuf de HERITIER Marie, décédé le 1^{er} mars, 81 ans.
- BAUD Alphonse Antoine, fils de François et de Ramel Jeanne, épouse de DELAVAY Rosalie, décédé le 11 mars, 78 ans.
- ALABE Henriette, fille d'Henri et de Bondet Marie, épouse SERVETTAZ Marius, décédée le 23 mars, 70 ans.
- PERNOLLET Marie Eugénie, fille de François et de Anthonioz Marie, veuve PERNOLLET Joseph, décédée le 1^{er} avril, 85 ans.
- VERNEY Anna, fille de Félix et de PERILLAT Eugénie, veuve CARTIER Michel, décédée le 3 mai, 77 ans.
- ANTHONIOZ Marguerite, fille de François et de Delavay Françoise, veuve BLANC Jean François, décédée le 5 mai, 85 ans.
- BURNET Marie Louise, fille de Joseph et de Delétraz Rosalie, veuve GALLAY Francis Michel, décédée le 12 novembre, 81 ans.

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- ANTHONIOZ Jean Marie Joseph, fils de François et de Baud Françoise, célibataire, décédé le 13 janvier à Vétraz-Monthoux, 61 ans.
- PERNOLLET Marie Louise Etienne, fille de Louis et de Anthonioz Marie, célibataire, décédée le 24 janvier à Ambilly, 76 ans.
- DELAVAY Valentin Joseph Alfred, fils de Joseph et de Gallay Françoise, époux de CARRIER Françoise, décédé le 22 février à Annemasse, 60 ans.
- PERNOLLET Josephette Lydie, fille de Claude et de Anthonioz-Blanc Marie, veuve, décédée le 12 avril à Chavigny (Meurthe-et-Moselle), 83 ans.
- GENIN Raymond Emile Elie, fils de Olivier et de Zenoni Séverina, époux de BAUD Ghislaine, décédé le 27 avril à Saint-Julien-en-Genevois, 28 ans.
- BAUD Marius, fils de Pierre et de Anthonioz Philomène, époux de MONNET Joséphine, décédé le 11 mai, 69 ans.
- GRANGE Raymond Jean Claude, fils de Jean Marie et de Masson Jeanette, époux de GRANGE Juliette, décédé le 12 mai à Taninges, 74 ans.
- BERGOEND Félix François Marie, fils de Joseph et de Rosset Jeanne, époux de GREVAZ Marie Louise, décédé le 12 juillet à Fillings, 79 ans.
- ANTHONIOZ Marie Edwige, fille de Jean et de Geroudet Marie, épouse WITOLD DIERMAJER, décédée le 28 août à Saint-Julien-en-Genevois, 68 ans.
- COPPEL Esther Marie Louise, fille de Coppel Louise, célibataire, décédée le 12 novembre à Morzine, 77 ans.
- GINDRE Marie Angèle, fille de Claude et de Ramel Séraphine, épouse FONTAN Georges, décédée le 12 décembre à Rabat (Maroc), 82 ans.
- BERGOEND Céline, fille de François et de Anthonioz Marie, épouse DELESMILLIERES Louis, décédée le 15 décembre à Bonneville, 64 ans.

« Le bonheur est un parfum que l'on ne peut répandre sur autrui
sans en faire rejaillir quelques gouttes sur soi-même. »

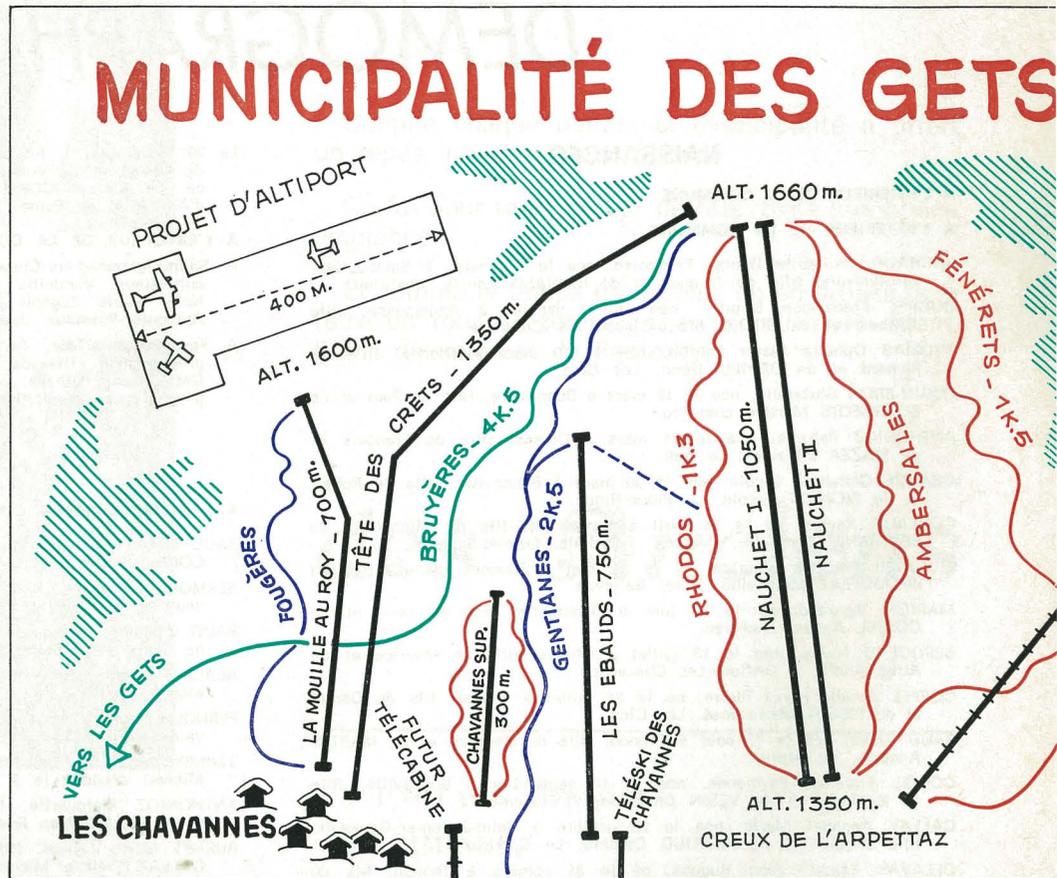
PLAN DES SITES ET REMONTÉES

Régie municipale...

Depuis une dizaine d'années, la municipalité a entrepris l'étude systématique de toutes les possibilités touristiques, d'été et d'hiver, de notre commune.

A la suite de cette étude, des plans ont été élaborés, et certaines réalisations ont vu le jour tels que les tennis pour l'été, et les remontées mécaniques de la Combe du Ranfoilly entre Les Chavannes et La Turche.

Les premiers résultats sont très encourageants et bien-



Plusieurs fois au cours de chaque hiver, la commission des téléskis se rend sur place étudier le meilleur emplacement pour les futures remontées mécaniques. Voici quelques membres de la commission aux Clares. (Photo Mairie des Gets)



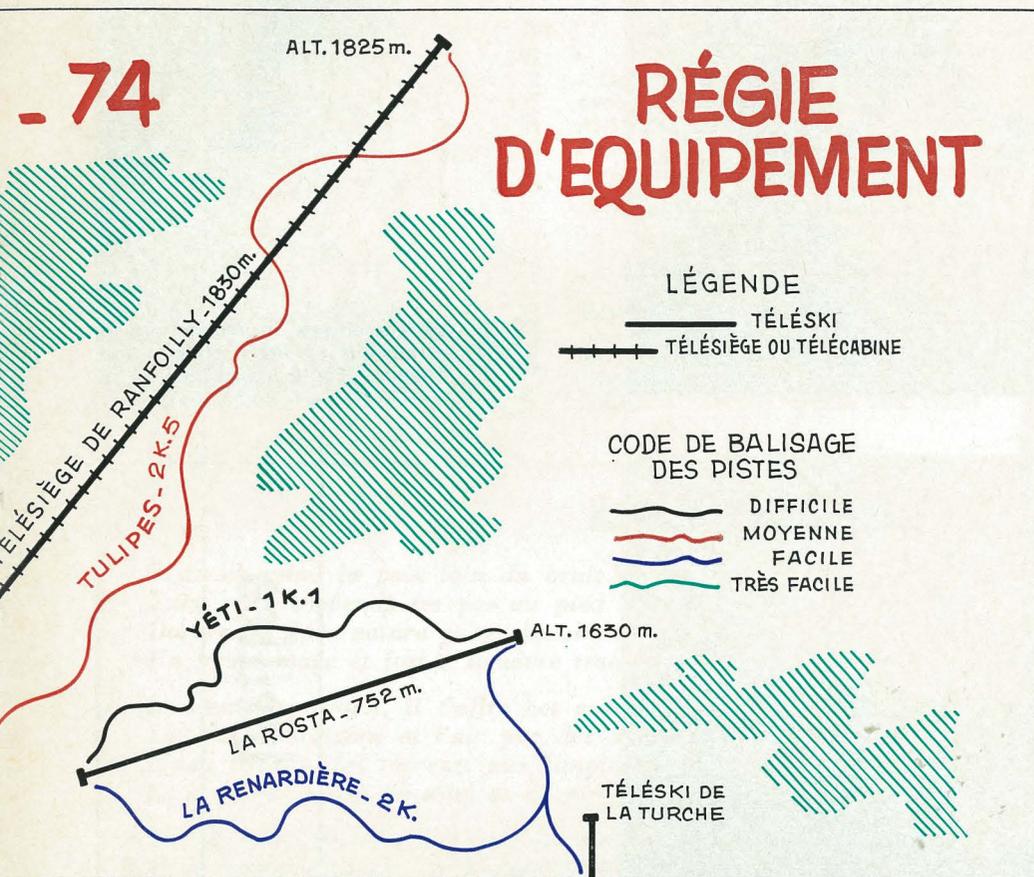
En vue de réaliser la jonction du secteur de Nyon avec les Chavannes, une commission mixte Les Gets - Morzine s'est rendue à la Tête des Crêts pour fixer le lieu d'arrivée d'une remontée mécanique. (Photo Mairie des Gets)

Grâce à sa situation géographique et à son orientation, la commune est devenue une station touristique de grand succès, tant en été qu'en hiver.

En vue d'équiper rationnellement le territoire communal, les communes de Les Gets et de Morzine, qui se sont séparées il y a 40 ans, ont mis au point un plan d'aménagement dont le premier exemple est la commune de Les Gets.

Des études concernant l'équipement d'hiver se poursuivent. Les réalisations ont vu le jour. Ainsi, la commune de Les Gets, sur les communes de Les Gets et du Ranfoilly, ont skis et un télésiège. Bien que la commune de Les Gets ne dispose pas d'un débit insuffisant du télésiège, la commune de Les Gets de télécabine des Perrières a déjà bien avancé. En ce qui concerne les communes de Les Gets et de Morzine, les communes de Les Gets et de Morzine ont pris avec les propriétaires de la commune de Les Gets pour réaliser un équipement touristique de Les Gets et de Morzine, de Les Gets à l'arête de Gr...

MÉCANIQUES DES CHAVANNES



...d'équipement

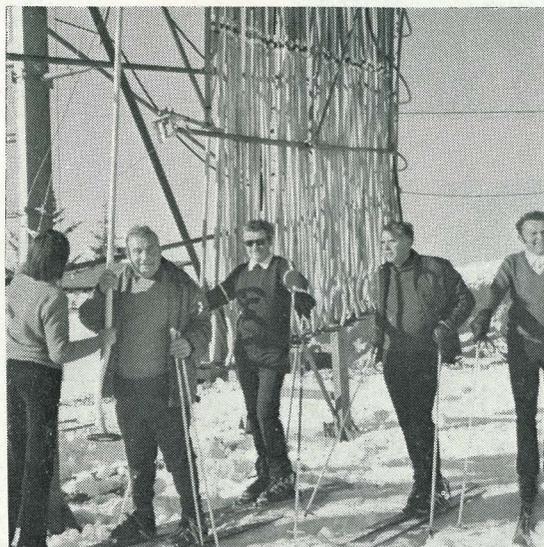
tôt d'autres engins seront construits, tels que les télécabines des Gets aux Chavannes et des Perrières à La Turche.

D'autre part, le secteur des Perrières à Mont-Caly fait l'objet d'une étude avec la municipalité de la Côte d'Arbroz en vue d'un équipement ininterrompu des Perrières à l'arête de Graydon, en passant par Combafou et le col de l'Encrenaz.

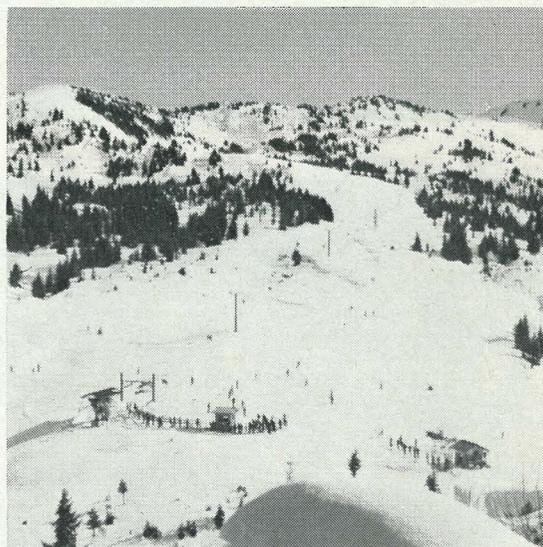
ogographique, à son alti-
 n, notre commune est
 ristique jouissant d'un
 é qu'en hiver.

nnellement l'ensemble
 les différentes munici-
 ccédé depuis bientôt
 t un plan d'urbanisme
 ire date de 1937.

les équipements d'été
 et de nombreuses réa-
 ans un premier temps,
 Chavannes, de La Tur-
 té implantés sept télé-
 ntôt une télécabine re-
 vannes, augmentant le
 ski existant ; le projet
 ères à La Turche est
 ui concerne le secteur
 y, des contacts ont été
 s, ainsi qu'avec la mu-
 D'ARBROZ en vue de
 ommun s'étendant des
 ydon.



M. BAYLE, ingénieur T.P.E., réceptionne le dernier-
 né, le télésiège des Ebauds, le 24 décembre dernier.
 (Photo Mairie des Gets)



Inauguré le 26 décembre 1970 par notre compa-
 triote M. Marcel ANTHONIOZ, ministre du Tourisme,
 le télésiège du Ranfoilly a tout de suite connu un
 grand succès.
 (Photo Mairie des Gets)



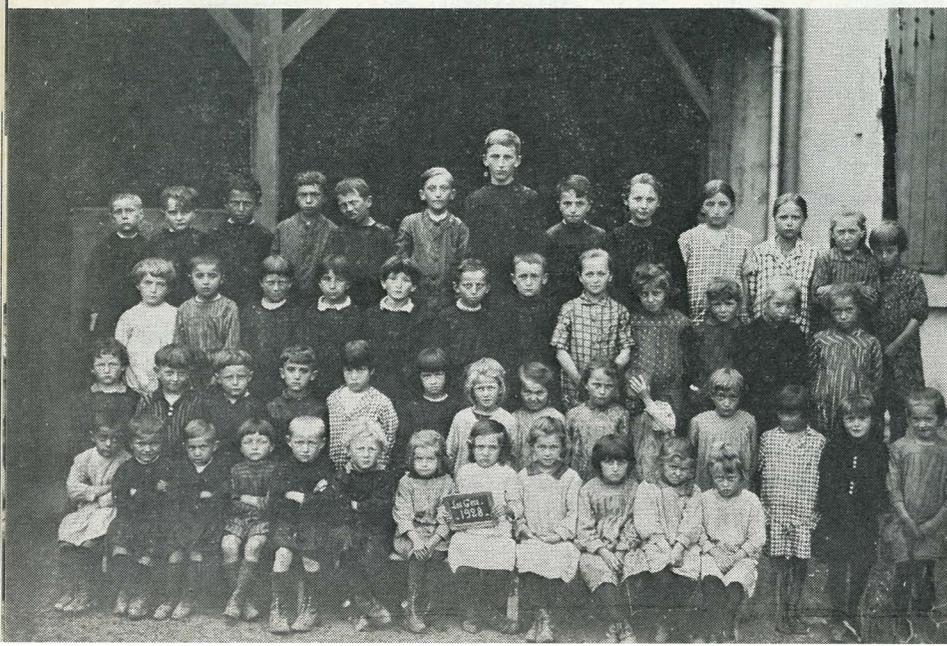
photos

Il y a 60 ans, le seul moyen de transport en hiver était le traîneau. (Photo Mairie des Gets)



vieilles

Chaque printemps, on remettait les chemins en état. Sur notre cliché, on reconnaîtra MM. GREVAZ Honoré et DUCRETTET Ernest au hameau des Ramus. (Photo Mairie des Gets)



Quelques

Les écoliers du chef-lieu en 1928 (Photo Mairie des Gets)



Nos "cousins" d'Argentine!

Dans nos précédents numéros, nous évoquions le souvenir de la famille ANTHONIOZ-BLANC Joseph, de Nancru, partie en Argentine en 1890.

Le Père Ernesto, arrière petit-fils de Joseph, nous avait déjà rendu visite en

1970. Au cours de l'année 1971, une petite-fille de Joseph, fille de François, prénommée Nelida, passait en "coup de vent" avec son mari et le Père Ernesto, qui demeure encore à Paris.

Elle nous apportait des nouvelles de son père et de sa tante qui, tous deux nés aux Gets, vivent toujours au milieu de leur nombreuse descendance à Calabacilla en République Argentine.

←
Marie-Mélanie ANTHONIOZ - BLANC, née aux Gets le 4 mai 1877, grand-mère du Père Ernesto BEL, photographiée le 20 avril 1971 avec sa fille Josefa. (Photo Mairie des Gets)



François ANTHONIOZ-BLANC, né le 27 décembre 1883 aux Gets, père de Nelida. (Photo Mairie des Gets)

Les Gets

*Si tu cherches la paix loin du bruit de la ville
Fuis, mais suspends tes pas au pied du col des Gets.
Dans cette âpre nature et ces humbles chalets
Un peuple sage et fort a su vivre tranquille.*

*Le destin te sourit, il t'offre cet asile,
Les vastes horizons et l'air pur des sommets
L'eau fraîche des torrents aux limpides reflets
Et le frugal festin de miel et de myrtille.*

*De ces hauteurs, témoins de l'immortalité
Et le symbole aussi, j'ai souvent médité
Que sagesse est de croire et non pas de comprendre.*

*Il n'est tel que l'espoir des célestes parvis
Pour éloigner regrets et terrestres soucis
Et pour apaiser l'âme en son cachot de cendre.*

Un ami des Gets,
M. WRIGHT.



A l'alpage de Mont-Caly, on fait connaissance avec les cousines PERNOLLET. (Photo Mairie des Gets)



Quel plaisir de revoir le pays des ancêtres ! Nelida, son mari et Ernesto. (Photo Mairie des Gets)

LA NAISSANCE DES " FRUITIÈRES "



Matin et soir, les « sociétaires » portent leur lait dans la « boille ».

(Photo Mairie des Gets)



A l'aide d'un « tranche-caille », le fruitier « décaille » et le lait deviendra...

(Photo Mairie des Gets)

...un excellent reblochon.

(Photo Mairie des Gets)



Les habitants de la commune des Gets, après plusieurs siècles de vie conditionnée par une économie autarcique dictée par la situation et la faiblesse des moyens de communication, ne connurent une évolution certaine que vers le milieu du siècle dernier.

Dès cette époque, les moyens techniques s'affirment, permettant l'établissement de routes dans nos vallées alpines reculées, et plus tard l'arrivée du chemin de fer nous ouvre des débouchés vers les grands centres de consommation.

Par nature, notre vocation était fixée par les possibilités sylvio-pastorales, avec dominante, l'élevage et la production laitière, par nécessité de subsistance. Car, si la population était déjà nombreuse, l'on était contraint à une vie rude, en produisant soi-même sur place le maximum, en utilisant et adaptant aussi dans la construction, les matériaux trouvés sur place.

Pour se procurer le minimum de numéraire indispensable à l'acquisition des rares articles que l'on ne pouvait produire de ses mains, l'on était obligé d'apporter son surplus de production, aux marchés et foires de la région.

Constituée en tomme et en beurre, cette fabrication individuelle et hétérogène dans la qualité comme dans la présentation, connu bien vite les difficultés dans l'écoulement et dans la stabilité des prix.

Tous ces aléas, additionnés à une augmentation des possibilités de production, amenèrent les paysans montagnards les premiers, à revoir la façon de transformer leurs productions.

Venue de la vallée de la Gruyère, en Suisse, une recette de fromage qui en porte le nom, était utilisée l'été en alpage où se trouvaient réunis de grands troupeaux, ce qui donnait la possibilité de disposer de la quantité nécessaire à la fabrication journalière d'un fromage.

Considérant les avantages nombreux offerts par ce procédé (allègement important du travail de la fermière, à qui généralement incombe le souci de faire le fromage, et grâce à un fromager compétent, assure un produit de bonne qualité, de présentation sûre, pouvant se stocker plus longtemps que la tomme et rentabilisant au maximum le lait), l'on s'attache à mettre au point un système coopératif de collecte, de fabrication qui soit valable pour la période d'hivernage, c'est-à-dire quand les bêtes se retrouvent à quelques unités, chez chacun des petits paysans propriétaires.

Entre 1870-1880 l'on trouve les premières « sociétés fruitières » dans notre région, à partir d'un secteur géographique. Les paysans après constitution de la « société » procédaient à la mise en place d'un atelier de fabrication dans un local souvent construit spécialement, parfois loué. L'on s'assurait alors les services d'un fromager généralement venu de Suisse, et qui avait son logement sur place.

Le lait apporté matin et soir par chaque sociétaire dans sa typique « boille » à dos était pesé et comptabilisé sur un registre tenu par le fromager et sous la responsabilité du président.

A ce moment intervient le curieux système appelé « faire le fromage au tour ». Nous en revenons à l'opération journalière de la fabrication du fromage ; dès qu'un sociétaire avait par ses apports journaliers atteint la quantité nécessaire de lait, son tour lui était fixé et il devait participer à plein au travail du jour, premièrement en apportant le bois de chauffage nécessaire à la chaudière à potence en quantité importante, si l'on précise que pour le gruyère l'on doit chauffer à 55 degrés environ 800 à 1.000 litres de lait, ensuite aider le fromager dans toutes les opérations et manutentions.

Dès lors le fromage était marqué d'un numéro attribué à chaque sociétaire et déposé dans la cave de la fruitière pour y subir tous les soins du fromager, la première période étant l'affinage. Ensuite, chaque sociétaire avait le choix entre vendre lui-même son produit ou accepter l'achat d'un négociant traitant régulièrement avec les sociétaires.

Cette transformation des moyens de l'agriculture montagnarde de l'époque, apporta une nette amélioration économique tout en assurant la promotion de la production régionale et en garantissant l'écoulement.

Si l'agriculture aux Gets n'a plus le rôle prépondérant du passé, en tant que moyens d'existence, elle apparaît nécessaire depuis quelques années, devant l'abandon du travail de la terre, l'impérative nécessité de rechercher une solution, pour redonner une vigueur au moral, à l'initiative du paysan de nos montagnes. Car l'unanimité, maintenant est faite, sur le rôle du paysan, qui contribue par son travail au maintien et à l'embellissement de notre capital touristique.

A travers ce récit, les quelques conclusions et enseignements que nous devons en tirer, sont que si les origines et les matières se sont transformées, les impératifs qui ont mû nos ancêtres demeurent.

Nous devrions en retenir la volonté d'entente, le reflux de l'individualisme égoïste, la confiance mutuelle, afin de s'adapter nous aussi aux exigences de l'époque et oeuvrer en commun dans les grandes tâches de notre monde en mutation.

Jean Louis COPPEL, Raymond MONNET.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE PERSONNEL COMMUNAL

FÊTENT LE NOUVEL AN

Le jeudi 6 janvier, plus de soixante personnes étaient réunies à la mairie. Le maire avait tenu, au début de l'an nouveau, à trinquer le verre de l'amitié avec les conseillers municipaux et tout le personnel communal : secrétaires de mairie, employés de voirie et des téléskis.

Après avoir adressé ses vœux à tous, M. le Maire remercia les conseillers municipaux pour leur collaboration et leur bon esprit. « Nous ne sommes pas toujours d'accord et parfois nos réunions sont quelque peu houleuses mais un compromis est toujours cherché ; cela démontre que la démocratie n'est pas un vain mot dans notre assemblée communale ».

S'adressant ensuite aux employés, il les félicita pour le sérieux avec lequel ils accomplissent chaque jour leur tâche. Il rappelle que nous sommes tous au service de la collectivité et que nous devons sans cesse chercher à améliorer ce service.



On se souhaite mutuellement « bonne et heureuse année ! ».
(Photo Mairie des Gets)



La fraise à neige est un engin indispensable pour assurer un bon déneigement.
(Photo Mairie des Gets)



Le parc automobile de la commune comprend plus de vingt véhicules qui trouvent tous leur place dans le garage de Bovard construit en 1970.
(Photo Mairie des Gets)

La construction de remontées mécaniques exige un matériel bien adapté et un personnel qualifié. (Photos Mairie des Gets)





M. le Maire remet le drapeau aux combattants d'A.F.N...

(Photo Mairie des Gets)



...qui sont prêts à assurer la relève.

(Photo Mairie des Gets)

UNION GÊTOISE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD

(U.G.C.A.F.N.)

Bien qu'ayant élaboré et déposé ses statuts depuis 1970, l'union locale des combattants d'Afrique du Nord, rattachée à l'union départementale de Hte-Savoie, a affectivement pris corps au cours de cette année 1971.

Forte de 54 membres cotisants, elle a pu, grâce au concours et à la générosité de tous ses adhérents et avec l'aide de sympathisants, s'affirmer comme une association dynamique et bien constituée.

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 1971, elle eut l'honneur de recevoir son drapeau des mains de M. le Maire de la commune des Gets qui, tout en citant la devise française : Liberté - Egalité - Fraternité, rappela que cette union de forces jeunes devait être la pierre d'angle d'une lutte mais d'une lutte pour plus de paix et de justice.

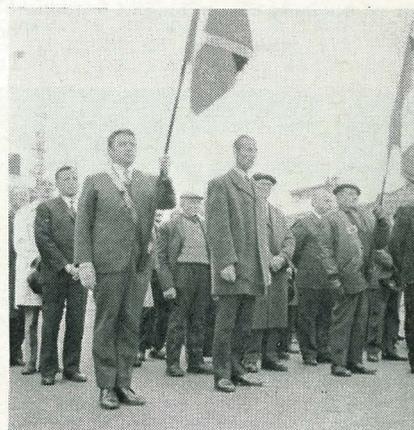
Soyons sûrs que cette association, agissant en parfait accord avec les combattants de 1914-18 et de 39-45, saura se montrer digne de la confiance qu'on lui accorde.

Georges BAUD.



Tous unis, combattants de 1914-18, de 1939-45 et d'A.F.N. déposent une gerbe...

(Photo Mairie des Gets)



... et se recueillent devant le monument aux Morts.

(Photo Mairie des Gets)

CHEZ NOS SAPEURS POMPIERS



Nos pompiers et leurs épouses se retrouvent chaque année autour d'une bonne table pour de joyeuses agapes... suivies d'un bal traditionnel.

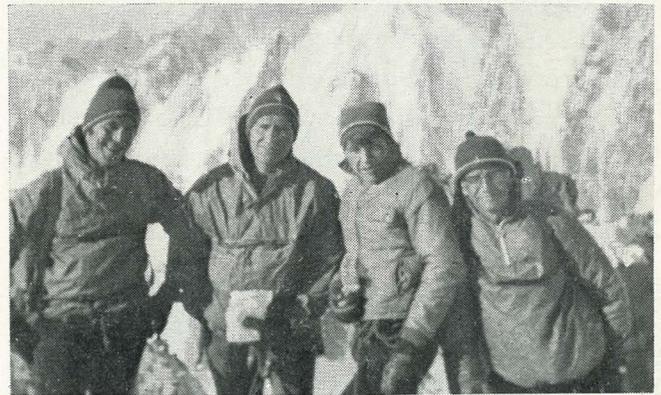
(Photo Mairie des Gets)



DES MOIS... AU FIL DES MOIS... AU FIL



JUIN : Les mères de famille au cours de leur promenade à Nice.
(Photo Mairie des Gets)



AOÛT : Après une pénible ascension, les membres du C.A.F. jouissent d'un merveilleux point de vue.
(Photo Mairie des Gets)



JUILLET : Le départ pour la piscine.
(Photo Mairie des Gets)



OCTOBRE : La chorale prête son concours pour la journée des Anciens.
(Photo Mairie des Gets)

« Ce n'est qu'à la trace qu'elle laisse dans la vie des autres que notre propre vie révèle sa vraie valeur. »

DECEMBRE : La Clique Municipale et le Hockey-Club à Paray-Vieille-Poste pour l'inauguration de l'ensemble sportif Athis-Paray
(Photos Bob, Paray)



LA NATATION AUX GETS

L'APPRENTISSAGE ET LA PRATIQUE



En 1970 l'Association Familiale Rurale des Gets avait expérimenté une formule permettant aux jeunes de la commune de fréquenter l'école de natation de Morzine durant les vacances d'été.

Le Président, et le comité de l'association ayant trouvé l'expérience intéressante, les enfants ayant découvert tout l'attrait et les joies de l'eau, la formule a été renouvelée et étendue en 1971.

C'est ainsi que moyennant une participation minimale des familles 64 jeunes de 7 à 14 ans, ont pu bénéficier des cours de natation aux mois de juillet et août.

Ceci a été possible grâce à la généreuse compréhension du conseil municipal des Gets, qui a su voir l'intérêt éducatif de cette organisation, d'une part ; et d'autre part, grâce à la bonne volonté du service de cars qui assurait le transport des enfants, à la bienveillance des monitrices de la ruche, au bon accueil de la commune de Morzine et au savoir faire des maîtres-nageurs qui ont su rendre leurs cours attrayants.

Le premier dimanche de septembre, les parents furent invités à voir nager leurs jeunes.

Certains furent bien surpris de voir leurs petits montagnards évoluer dans le bassin olympique de Morzine tant sur l'eau que dessous pour certains ; En effet les meilleurs nageurs ont pu commencer à s'initier à la plongée sous-marine et certains parents avaient du mal à reconnaître leurs enfants déguisés en homme-grenouille.

Cette organisation revêt un intérêt indiscutable car l'évolution des loisirs est telle que maintenant on pratique de plus en plus couramment le ski nautique, la voile, le canoë, la plongée sous-marine. Tout ceci nécessite à priori de bien savoir nager et d'être à l'aise dans l'eau.

Il a été délivré en 1971 :

- 18 tests têtards ;
- 20 tests 1 nageoire ;
- 14 tests 2 nageoires ;
- 10 tests 3 nageoires ;
- 2 tests dauphin de bronze.

Nous nous réjouissons beaucoup du succès que connaît cette institution qui s'avère être le relais indispensable de la natation scolaire que limitent forcément les exigences de l'école, des horaires et du temps.

Jean-Claude LETESSIER

De haut en bas : 1) la brasse ; 2) le plongeon ; 3) plongée sous-marine ; 4) on écoute attentivement les derniers conseils du maître-nageur. (Photos Mairie des Gets)

AU SKI- CLUB

Fondé en 1931 le Ski-Club des Gets connaît une grande activité. Il entraîne les jeunes, organise des compétitions, envoie ses membres participer aux compétitions dans les communes voisines et apporte sa collaboration à l'E.S.F. et l'Office du Tourisme pour l'animation sportive de la station. Ses activités ont un caractère à la fois sportif et publicitaire. Il est indispensable à la bonne marche d'une station comme la nôtre.



Même en été, l'équipe de compétition poursuit son entraînement. Voici nos futurs champions en stage à Doran, en juillet dernier, accompagnés de leurs entraîneurs Jean BERTHET et Jacques MICHAUD. (Photo Mairie des Gets)



Après le Grand Prix des Gets, M. Robert DORIER, président du Comité du Mont-Blanc, remet une récompense à une concurrente. (Photo Mairie des Gets)



Tous les enfants des écoles prennent le départ du concours scolaire qui se déroule chaque année. (Photos Mairie des Gets)



L'association...

Pour clôturer la saison d'été,
les enfants donnent une séance récréative
et présentent à leurs parents
les différents objets fabriqués
les jours de mauvais temps



(Photo Mairie des Gets)



...familiale

« Mais le tissu même de notre
âme, ce que nous aimons et ce
à quoi nous nous sommes habi-
tués se constitue dans notre jeu-
nesse... et jamais après ».

A. SOLJENITSYNE.

" Le Premier Cercle. "

LES CANTINES SCOLAIRES

De la Toussaint
aux vacances de Pâques,
deux cantines scolaires fonctionnent
une aux Perrières
l'autre au chef-lieu.

Voici les enfants
et leurs cantinières



(Photos Mairie des Gets)

« Les yeux sont aveugles, il faut
chercher avec le cœur ».
SAINT-EXUPERY.



Le sapin de Noël!

IL ONT EU 20 ANS EN 1971



←
Offert par la municipalité, l'arbre de Noël réunit chaque année tous les enfants des écoles dans une salle de cinéma. Un film leur est présenté et un goûter leur est offert.

(Photo Royal)



→
Le groupe des conscrits et des « conscrites ».

(Photo Mairie des Gets)



LE CENTENAIRE DE LA CHAPELLE DES MOUILLES

←
De nombreux fidèles ont assisté le 17 octobre dernier à l'office...

(Photo Mairie des Gets)

→
...célébré par le Père Roger BIBOLLET, curé des Gets, à l'occasion du centenaire de la chapelle des Mouilles.

(Photo Mairie des Gets)



LES 'CLASSES' EN 1 SE SONT RENDUES A VERDUN

←
La classe 41 qui fête ses 50 ans.

(Photos Mairie des Gets)



« Le bonheur c'est, en effet, une larme qu'on essuie, un sourire qu'on fait naître. »

MAXENCE VAN DER MERSCH.

Année

ECOLE NOTRE-DAME
Directrice : Maryse CLERC.



Scolaire

ECOLE NOTRE-DAME
Institutrice : Marie BARRAUD.

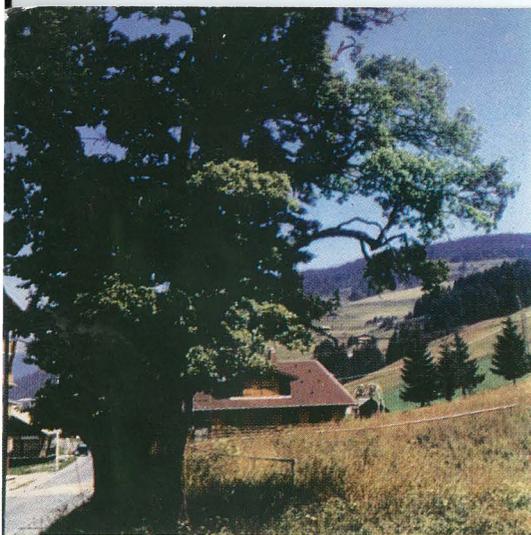


1971-1972

ECOLE NOTRE-DAME
Institutrice : Marie-Christine BERTIN.

(Royal Photo)





(Photos Mairie des Gets)

En arrivant au village des Gets, l'attention est attirée par un arbre auquel la puissance de ses branches et l'épaisseur de son feuillage donnent une beauté extraordinaire. On le nomme simplement : le chêne.

En été, les étrangers, attirés par la douceur de son ombrage et le charme du site, envahissant ce coin de campagne où s'asseyant sur l'herbe, se refont, comme on dit, un cœur frais. Ils y prennent même des repas champêtres. La jeunesse surtout y prend ses ébats innocents tandis que les parents devisent sur les nouvelles du jour et les affaires du pays.

Je ne connais aucun aspect aussi pittoresque et aussi tragique que celui de ce vieillard complètement dépouillé par la mauvaise saison. Son tronc noueux, sa cime brisée, ses branches presque sans ramilles, les rejets jaillissant de ses blessures évoquent alors l'idée des vicissitudes et des luttes d'une longue vie. Celui-là même qui n'a jamais eu d'amitié pour aucun

arbre, a sa sympathie forcée par ce centenaire, qui ne paraît plus capable de vivre bien que l'on sache avec certitude qu'il reverdira encore magnifiquement au printemps prochain.

D'autres arbres plus riches, plus utiles, avec leurs tiges lisses et leurs dômes sagement arrondis n'auront jamais sa célébrité. A en croire la légende, les fées seraient venues folâtrer à son ombre, elles alimenteraient sa sève d'une mystérieuse liqueur. Va, pour les fées ! les peuples ont l'habitude d'en voir partout où il y a de gentilles filles. En réalité, ce chêne antique est le dernier survivant d'une allée d'arbres formant avenue au château qu'habitaient jadis les seigneurs de Bennevis. C'est la tradition constante et unanime ; et les souches qu'on a retrouvées en terre en témoignent.

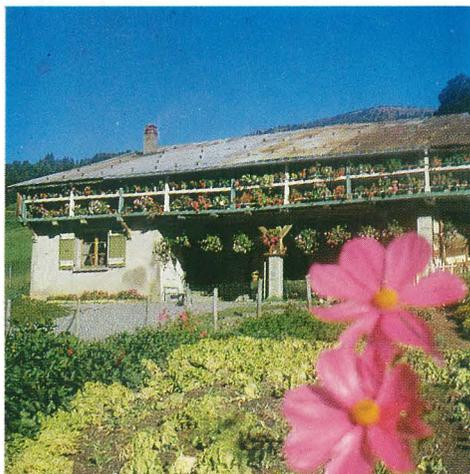
Le château a été démoli : il n'en reste pas pierre sur pierre. La famille des seigneurs de Bennevis a quitté le pays depuis fort longtemps, elle n'a plus de rejetons. Le chêne est toujours

là, solitaire au milieu des champs, à mi-chemin entre les Clos et le chef-lieu, se dressant fièrement vers le ciel et résistant à tous les orages. Que de générations il a vu passer ! Que de touristes l'ont contemplé !

Il est là pour le plaisir des yeux. Chacun y tient. Tel les ancêtres l'ont vu, tel il est encore aujourd'hui, bruni et moussu par l'alternance des hivers et les caresses du soleil. Des guides le signalent au voyageur qui instinctivement s'en approche, en mesure de l'œil la hauteur, en étudie les fentes et le contour. Il a 6 mètres de périmètre, son sein est vide, son écorce déchirée, sa ramure tronquée. Mais il a poussé des racines si profondes qu'aucun barbare, en rage de démolition, n'extirpera jamais.

Rare élément de curiosité locale, il fait partie intégrale du paysage. Son grand âge lui donne droit de cité. Personne ne voudrait qu'on le fit disparaître.

Revue Paroissiale des Gets
le 1^{er} janvier 1918.



Chaque année, l'Office du Tourisme organise un concours de la Maison Fleurie. Voici les fermes ayant obtenu le 1^{er} prix.

(Photos Mairie des Gets)

